

MAIRIE DE GEISPOLSHEIM

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2020

Etaient présents, sous la présidence de M. le Maire Sébastien ZAEGEL :

Les adjoints : M. François LAUGEL, Mme Hélène PIQUET, M. Bernard BONNIN, Mme Pascale MUTSCHLER, M. Marcel MULLER, Mme Elisabeth ZISSWILLER, Jean-Michel SCHAEFFER, François ZISSWILLER

Les conseillers : M. Jean-Louis KRIEGER, Mmes Martine DEPENAU RODRIGUES, Marie-Andrée NUSS, MM. Jean-Jacques TERRET, Eric KUPFERLE, Mme Anita METZGER, MM. Philippe SCHAAL, Damien SCHWOOB, Mmes Hélène-Marie PIGNON, Rosalia SCHWOOB, Claire HISSLER, M. Vincent FUENTES, Mme Michelle SCHORTANNER, MM. Marc LARCHET, Jacques FERNIQUE

Absents excusés : MM. François BRASS (procuration à Mme Anita METZGER), Nicolas BARTH (procuration à Mme Hélène PIQUET), Mmes Sarah CAPRON MAQUAIRE (procuration à M. Eric KUPFERLE), Laetitia EBER (procuration à Mme Hélène-Marie PIGNON)

ORDRE DU JOUR

- I) Désignation du Secrétaire de séance
- II) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2019
- III) Informations au titre des délégations permanentes du Maire
- 01/20 Information au Conseil Municipal : présentation du rapport annuel 2018/2019 du délégataire relatif à l'activité de la Société Publique Locale l'Illiade
- 02/20 Convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin 2020-2023
- 03/20 Eurométropole de Strasbourg : groupement de commandes permanent - bilan 2019 et avenant n° 2 à la convention de groupement
- 04/20 Acquisition foncière par la Commune de terrains appartenant aux héritiers de Clauss Joseph

- 05/20 Renonciation du droit à résolution : SCI Sondseck
- 06/20 Participation financière de principe de la Commune au profit d'Habitation Moderne en vue de la réalisation d'une opération de logements aidés au 34, route d'Entzheim
- 07/20 Edition d'un livre historique sur le patrimoine de Geispolsheim – fixation des tarifs pour la vente : modification
- 08/20 Association Sports et Loisirs : prise en charge partielle exceptionnelle par la Commune des frais de location du gymnase du Syndicat Intercommunal du Collège de Geispolsheim & Environs
- 09/20 Football Club Geispolsheim 01 : demande de subvention exceptionnelle 7^{ème} tour Coupe de France
- 10/20 Cercle d'Escrime de Geispolsheim : demande de subvention pour l'acquisition de matériel d'interventions scolaires

I) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Rosalia SCHWOOB est désignée en qualité de secrétaire de séance. Elle procède à l'appel.

II) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2019

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2019 est adopté à l'unanimité, sans observation.

III) INFORMATIONS AU TITRE DES DELEGATIONS PERMANENTES DU MAIRE

Décision de Monsieur le Maire n° 01/20 du 15 janvier 2020 portant sur les travaux d'entretien des espaces verts et des terrains de football 2020-2021-2022, pour un montant de 76 520,86 € HT, soit 91 825,03 € TTC aux différentes sociétés Thierry MULLER Geispolsheim, EST PAYSAGES Geispolsheim et COSEEC Sports et Environnement Duppigheim.

INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2018/2019 DU DELEGATAIRE RELATIF A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE L'ILLIADE

Depuis la saison culturelle 2004/2005, la Commune de Geispolsheim a développé un partenariat avec L'ILLIADE, centre culturel de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden. Au titre de ce partenariat, la Commune de Geispolsheim accueille deux à quatre spectacles par an. Cela lui permet de bénéficier de spectacles de qualité et d'envergure qu'elle ne pourrait pas assumer à elle seule.

En 2014, L'ILLIADE s'est constituée en Société Publique Locale (SPL). Afin de pouvoir continuer à bénéficier de ce partenariat culturel très satisfaisant et de développer de nouvelles actions, la Commune de Geispolsheim a décidé de devenir actionnaire de la SPL. Ainsi, par délibération en date du 20 janvier 2014, la Commune de Geispolsheim s'est prononcée favorablement sur son adhésion et sa participation à la SPL avec les Communes d'Illkirch-Graffenstaden et de Eschau.

En 2018, la Commune de Lingolsheim est entrée au capital de la SPL "L'Illiade" (voir délibération n° 69/18 en date du 18 juin 2018) en vue de lui confier la gestion de la Maison des Arts, ce qui a entraîné une augmentation de capital de la SPL et une nouvelle composition du conseil d'administration. Pour rappel, la gouvernance de la SPL est assurée par deux instances :

- un Conseil d'Administration de la SPL composé de 14 administrateurs (dont 1 pour Geispolsheim : M. le Maire) ;
- un Comité de Contrôle Analogue de la SPL composé de neuf membres (dont Mme Pascale MUTSCHLER et le Directeur Général des Services).

La gestion de la SPL se répartit sur quatre directions (technique, administrative et financière, artistique, commerciale). L'année 2018/2019 est marquée par le départ à la retraite du Directeur Général, M. Jean-Louis KIRCHER qui a été remplacé par M. Jérôme POTIES. Au 30/06/2019, l'effectif de la société est le suivant :

- *Personnel permanent* : 33,32 équivalents temps plein (concerne les CDI, les CDII, les contrats de professionnalisation) ;
- *Personnel occasionnel* : 5,86 équivalents temps plein (concerne les CDD et les intermittents) ;
- *Personnel mis à disposition* : 6,34 équivalents temps plein (concerne les fonctionnaires de la VIG).

La SPL s'organise sur deux sites distincts :

1. **La Vill'A** (organisation de l'enseignement artistique) propose une offre artistique variée avec des formats d'enseignements adaptés à tous les publics.
 - Au cours de la saison 2018/2019 qui correspond à sa 4^{ème} année d'ouverture, la Vill'A a accueilli 1 475 élèves uniques contre 1 563 élèves uniques en 2017/2018, soit une baisse de 5,6 %.
 - En effet, l'année 2018/2019 a été l'occasion d'une réorganisation des cours "Petite Enfance" (suppression de la Pépinière 2^{ème} année et de la danse Expression au profit de la mise en place de parcours Danse Musique Cirque et Arts plastiques). Certains cours ont également été fermés par manque d'effectifs depuis deux ans (Cinéma d'animation, danses de salon, danse expression notamment).

2. **L'ILLIADE** (centre culturel avec l'organisation d'activités/manifestations culturelles et artistiques) : la saison culturelle 2018/2019 a été une belle année pour la SPL :

- La programmation de l'Illiade se distingue par sa grande diversité. Toutes les branches du spectacle vivant sont représentées : concerts et musique classique, théâtre classique et théâtre de boulevard, cirque, danse, humour et projections de films documentaires. La programmation s'adresse à tous les publics et met un point d'honneur à accueillir les familles, en proposant des spectacles intergénérationnels, des séances scolaires et des spectacles aussi pendant les vacances scolaires pour permettre les sorties parents / enfants mais également grands-parents / enfants.
- Le bilan financier 2018/2019 n'est pas aussi positif que le bilan 2017/2018. Le taux de remplissage reste toujours bon avec 79 %, ce qui est le signe d'une confiance entre les publics et les équipes saison après saison. L'équilibre financier est plus fragile, même si nous ne dépassons pas notre déficit prévisionnel. Plusieurs facteurs ont joué dans ces résultats plus mitigés :
 - une nouvelle billetterie difficile à mettre en place en si peu de temps,
 - le retour des abonnés d'Ostwald dans leur salle avec la réouverture du Point d'Eau.
- D'un point de vue financier, l'objectif était d'améliorer la balance recettes / dépenses. **Le résultat net s'élève à 38 804,- €** (contre 15 220,- € en 2018). Ce résultat met en avant le travail des équipes qui sont guidées par une exigence dans la programmation pour offrir une diversité de spectacles tout en gardant à l'esprit la maîtrise des coûts. Le tableau ci-après en offre l'illustration :

Genre	Nb de représentations	Jauge	Nb de spectateurs	Taux de remplissage	Payants	Gratuits	Recettes € HT	Dépenses € HT
Danse	7	2 304	1 631	71 %	1 483	148	24 075,35	32 757,09
Musique	21	5 926	4 946	83 %	4 425	521	80 004,91	79 507,42
Théâtre	18	5 028	4 084	81 %	3 735	349	85 467,94	85 916,23
Humour	16	3 180	2 761	87 %	2554	207	36 721,39	29 523,34
Spectacles musicaux et visuels	14	2 722	2 186	80 %	1 972	214	39 225,71	42 097,04
Cirque	5	1 410	1 401	99 %	1 293	108	22 075,05	34 372,94
Classique	3	360	278	77 %	242	36	2 808,03	2 289,67
Jeune Public	27	3 805	3 313	87 %	2 916	397	11 115,67	41 726,13
Tous en scène	4	1 130	1 135	100 %	1 040	95	9 166,82	6 836,18
Connaissance du monde	14	4 900	2 552	52 %	2 490	62	14 492,90	10 853,67
Geispolsheim	3	700	541	77 %	503	62	7 703,98	13 792,39
Eschau	2	300	231	77 %	182	49	1 930,45	2 649,45

Autres	6	/	182	/	182	0	4 561,19	5 141,15
TOTAL 2018/2019	140	31 765	25 241	79 %	23 017	2 248	339 349,39	387 462,70
TOTAL 2017/2018	143	35 996	28 516	79 %	26 182	2 317	375 596,94	387 212,94
TOTAL 2016/2017	148	34 178	27 930	82 %	25 400	2 530	302 385,79	341 387,27
TOTAL 2015/2016	157	51 314	42 206	82 %	38 740	3 559	649 831,37	763 443,37

Concernant plus spécifiquement le partenariat existant entre l'ILLIADE et la Commune de Geispolsheim, trois spectacles ont été présentés au cours de la saison 2018/2019.

Spectacle	Date	Lieu	Recettes €	Dépenses €
Sap Sap Poussières	27/11/18	Geispolsheim	598,00	2 756,25
Une vie sur mesure	16/01/19	Geispolsheim	1 345,00	6 063,72
Huguette Dreikaus	22/05/19	Geispolsheim	5 579,00	6 508,86
TOTAL 2018/2019			7 522,00	15 328,83

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la délibération n° 2014-06 en date du 18 février 2014 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé la prise de participation par la souscription d'une action dans le cadre de la création de la société publique locale L'ILLIADE,

VU les statuts de la Société Publique Locale, notamment l'article 27 des statuts de la SPL qui stipule que « *Les représentants des collectivités territoriales doivent présenter au minimum une fois par an aux collectivités dont ils sont les mandataires un rapport écrit sur la situation de la Société...* »,

VU le rapport annuel 2018/2019 du délégataire relatif à l'activité de la Société Publique Locale L'ILLIADE approuvé lors du Conseil d'administration de la SPL le 18 novembre 2019,

VU le présent rapport,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport annuel 2018/2019 du délégataire relatif à l'activité de la Société Publique Locale L'ILLIADE.

Adopté à l'unanimité

Le contrat enfance-jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) en 2016 arrivera à échéance le 31 décembre 2021. Cette dernière a fait évoluer le dispositif et met en place des conventions territoriales globales de service aux familles qui souhaitent regrouper plusieurs communes dans un bassin de vie cohérent pour des actions partagées.

Une première rencontre a eu lieu entre 3 communes, Geispolsheim, Illkirch et Lingolsheim où les Maires se sont dit favorables à l'étude d'un tel dispositif. Lingolsheim est la première commune dont le contrat enfance-jeunesse arrive à son terme et doit donc contractualiser avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Les Communes de Geispolsheim et d'Illkirch sont invitées à rejoindre la Commune de Lingolsheim pour envisager un Contrat Territorial Global dont le périmètre d'action et les champs d'intervention des collectivités et de la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin restent encore à préciser. Une première ébauche de document a été réalisée qui pourra être complétée par la suite.

Les engagements de la Ville de Geispolsheim, comme les 2 autres communes, sont axés sur la connaissance mutuelle, le partage des bonnes pratiques afin de pouvoir par la suite, si cela se justifie, lancer des actions communes. Il est proposé de valider dans un premier temps ce projet de Convention Territoriale Globale, sachant que le travail se poursuivra avec la Caisse d'Allocations Familiales et les autres communes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le contrat enfance-jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2021,

CONSIDERANT le nouveau dispositif souhaitant définir un projet stratégique global de territoire en matière de service aux familles axé sur un périmètre englobant plusieurs communes du sud-ouest de l'agglomération strasbourgeoise,

VU l'avis des Commissions Réunies en date du 20 janvier 2020,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la proposition de nouvelle Convention Territoriale Globale de services aux familles à intervenir entre la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin et plusieurs communes du sud-ouest de l'agglomération strasbourgeoise.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin 2020-2023.

Adopté à l'unanimité

EUROMETROPOLE DE STRASBOURG : GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT - BILAN 2019 ET AVENANT A LA CONVENTION DE GROUPEMENT

Par délibération du Conseil Municipal du 26 juin 2017, la Ville de Strasbourg a adopté la convention cadre de groupement de commandes dit permanent et ouvert, s'inscrivant dans le cadre fixé par les articles 28 et le 101 de l'ordonnance n° 2015- 899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, désormais codifiés dans le code de la commande publique en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019. Ce groupement associe l'Eurométropole de Strasbourg, ses communes membres notamment la Ville de Geispolsheim, le Département du Bas-Rhin, le Département du Haut-Rhin, les établissements publics locaux d'enseignement des collèges des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement d'Alsace-Moselle, le SDIS du Bas-Rhin, le SDIS du Haut-Rhin, la Fondation de l'Œuvre Notre Dame et le Centre Communal d'Action Sociale de Strasbourg.

Il s'agissait de mettre en œuvre un mode de fonctionnement innovant en matière d'achat groupé par mutualisation permettant notamment de :

- réduire les coûts, générer des gains,
- optimiser les procédures de passation de marchés publics,
- renforcer les pratiques en créant un réseau d'acheteurs,
- susciter la concurrence, développer des expertises,
- intégrer des principes de développement durable.

Une première liste de vingt-deux thèmes avait été retenue et les dossiers pilotés selon le cas par l'un des membres coordonnateur du dossier chargé de l'analyse des besoins, des procédures de passation, de la signature et de la notification des marchés pour les membres du groupement y participant.

La première année de fonctionnement de ce groupement de commandes permanent a démontré tout l'intérêt de ce dispositif, tant par la souplesse qu'il offre dans la mise en œuvre des achats mutualisés que pour les résultats qu'il a permis de générer (gains financiers, optimisations et harmonisations de cahiers de charge, meilleure maîtrise de l'évolution des coûts de l'énergie, augmentation du volume d'achat durable grâce à l'introduction accrue de clauses environnementales, partage d'expérience et montée en compétence des référents).

Au regard des résultats obtenus au cours de cette première année d'exercice et de l'intérêt croissant qu'a suscité le groupement de commandes permanent auprès de ses membres, ces derniers ont souhaité élargir le périmètre des achats entrant dans son champ d'application tout en simplifiant la terminologie et la classification des thématiques prises en compte. Cet élargissement s'est traduit par la passation d'un avenant modifiant, à la fin de l'année 2018, le périmètre de la convention de groupement de commandes permanent, afin de l'étendre à de nouveaux domaines d'achat.

La seconde année de mise en œuvre du groupement de commandes permanent a confirmé toute la pertinence de ce dispositif, aussi souple d'un point de vue organisationnel qu'efficace dans le déploiement d'un achat durable et permettant une optimisation des dépenses publiques.

Le tableau ci-dessous fait état de quelques-uns des marchés passés par le groupement de commandes permanent, permettant d'illustrer son action :

Objet	Coordonnateur	Observations	Notification
Fourniture de fioul	Eurométropole	Nette réduction des coûts (environ 20 %) Attribution à des acteurs locaux groupés	2017
Fourniture de bureau et de papier pour imprimantes, photocopieurs et services imprimerie et reprographie	Eurométropole	Massification importante des besoins BPU et besoins différents entre les collectivités (dont pour certaines fournitures des marchés spécifiques) Harmonisation des méthodes de fonctionnement entre les collectivités (enveloppes, niveau de validation...) Quelques difficultés à la standardisation d'exécution au vu des fonctionnements différents de chaque entité Nette réduction des coûts (environ 25 %)	2017
Fourniture de carburant par cartes accréditatives	SDIS67	Prise en compte des modalités de fonctionnement de chaque entité au travers d'une politique d'allotissement adapté	2017
Fourniture de carburant en cuves	SDIS67	Accord-cadre multi-attributaires avec positionnement géographique suite aux travaux de sourcing pour ne pas entraver l'accès au marché pour les PME Uniformisation des modalités de commandes	2017
Fourniture d'électricité et de gaz	Eurométropole	Premier marché intégrant la totalité des membres du groupement hormis 3 collectivités et 2 collègues Phase de sourcing productive et intéressante Développement durable : la part d'électricité verte renouvelable prévue dans les contrats passe de 25 à 100% sur les 650 sites les plus importants du groupement La massification des sites a permis de limiter la hausse des prix (hausse de la fourniture d'électricité de 11 % mais évolution des prix maintenue à -50 % de l'évolution effective des cours en bourse depuis le dernier marché). L'allotissement a permis une ouverture à la concurrence (y compris petites ELD)	2018
Fourniture de fioul domestique	SDIS 68	Uniformisation des pratiques qui tend vers une simplicité des commandes	2018

		Engagement sociaux, environnementaux et sociétaux de la part des attributaires	
Titres restaurant	CD67	Les collectivités ont profité du sourcing mené par le coordonnateur Performance accrue de l'outil de gestion des titres	2019
Fourniture de fils et de câbles	Eurométropole	Notification en cours	2019
Fourniture de gaz conditionnés (butane, propane), autres gaz et produits associés	Eurométropole	Notification en cours	2019
Fournitures d'appareils électriques chauffants, soufflants, ventilateurs et climatiseurs	Eurométropole	Notification en cours	2019
Fourniture de bois brut, travaillés et produits connexes	Eurométropole	Notification en cours	2019
Fourniture d'équipements de protection individuelle et de vêtements de travail pour les agents des Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin	CD68	Uniformisation des pratiques. Marché récurrent entre le CD67 et le CD68	2019
Fourniture de fluides pour la maintenance de la flotte de véhicules et engins	CD68	Des gains financiers par l'effet de massification des achats (de l'ordre de 39 % pour le lot 01 des lubrifiants et de 10.2 % pour le lot 02 AD BLUE, voir fichiers joints) Une harmonisation et optimisation des pratiques entre les différents partenaires (achat d'un produit identique pour une même catégorie de véhicules, réduction des stocks et du risque d'erreur dans les opérations d'entretien par les opérateurs) Un interlocuteur unique pour l'ensemble du marché (service commercial, service R&D) Une gamme plus importante d'huile biodégradable (+ 10 %) favorisant une meilleure prise en compte des objectifs environnementaux	2019

		<p>Réduction des tournées et des délais de livraison, la commande globale du groupement favorisant l'affrètement d'un seul porteur</p> <p>Un partage des expériences et des pratiques avec le développement et la montée en compétence des référents associés au montage du dossier pour les fluides, un meilleur retour sur la veille technologique des produits répondants aux nouveaux véhicules et matériels.</p>	
--	--	---	--

Au regard des résultats positifs de ces achats groupés et dans la continuité du premier élargissement des domaines d'achats couverts par le groupement de commandes permanent intervenu à la fin de l'année 2018, il est proposé :

- d'ajouter plusieurs domaines d'achat complémentaires à la liste de ceux pour lesquels une mutualisation des marchés publics peut être envisagée, notamment les prestations de dératisation et de désinfection, les travaux d'entretien des routes, ouvrages et forêts, la fourniture et installation d'équipements de cuisine, la fourniture d'outils thermiques, les prestations de salage et de déneigement, la fourniture et maintenance de divers gros et petits équipements et matériels électriques ou électroniques ou encore, par exemple, la réparation et l'achat d'équipement électroménager en réemploi (cf. annexe jointe au présent rapport énonçant la liste exhaustive des domaines d'achat susceptibles d'entrer dans le périmètre du groupement) ;
- d'intégrer parmi les membres du groupement de commandes deux établissements publics anciennement services de la Ville de Strasbourg : la Haute Ecole des Arts du Rhin et l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg, dont une partie des achats est convergente avec ceux figurant dans la liste d'achats pouvant être effectués de manière mutualisée grâce au groupement de commandes permanent.

La proposition d'avenant jointe au présent projet de délibération modifie en conséquence l'annexe de la convention de groupement de commandes permanent relative au champ des achats couverts par le groupement et la liste des membres de ce dernier, sans modifications d'autres articles.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la demande présentée par l'Eurométropole de Strasbourg en date du 19 novembre 2019,

VU l'avis des Commissions Réunies en date du 20 janvier 2020,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le bilan du groupement de commandes permanent établi après deux ans de fonctionnement.

APPROUVE la poursuite, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique, du recours à un groupement de commandes permanent comme mode de collaboration entre entités publiques et de mutualisation des achats.

APPROUVE l'avenant à la convention de groupement de commandes permanent portant élargissement des domaines d'achat relevant du périmètre du groupement et intégration à ce dernier de deux nouveaux membres, la Haute Ecole des Arts du Rhin et l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg.

APPROUVE la liste des domaines d'achat annexée à la présente délibération, qui se substitue à l'annexe de la convention de groupement de commandes permanent initiale, définissant le champ d'application de ce dernier.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant de signer l'avenant à la convention de groupement de commandes ainsi que tous les actes ou documents se rapportant à de nouveaux domaines d'achat et à deux nouveaux membres.

Adopté à l'unanimité

04/20 **ACQUISITION FONCIERE PAR LA COMMUNE DE TERRAINS
APPARTENANT AUX HERITIERS DE MONSIEUR JOSEPH CLAUSS**

La Commune a été sollicitée par Madame Simone BACH, fille de Monsieur Joseph CLAUSS, au nom des différents héritiers, pour acquérir les parcelles cadastrées :

- Section AE n° 756 au lieudit Hayweg
d'une contenance de 0,73 are terre
- Section AE n° 757 au lieudit Hayweg
d'une contenance de 1,02 are terre

au prix de 1 525,- € l'are.

La Commune souscrit favorablement à cette demande. Les frais relatifs à cette opération sont pris en charge par la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la saisine de Madame Simone BACH en date du 2 décembre 2019 auprès de la Commune,

VU l'avis des Commissions Réunies en date du 20 janvier 2020,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir les parcelles cadastrées :

- Section AE n° 756 au lieudit Hayweg d'une contenance de 0,73 are terre
- Section AE n° 757 au lieudit Hayweg d'une contenance de 1,02 are terre

auprès des héritiers de Monsieur Joseph CLAUSS pour un montant global de 2 668,75, les frais de notaire étant à la charge de la Commune.

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2020.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'acquisition de ces parcelles.

Adopté à l'unanimité

05/20 RENONCIATION DU DROIT A RESOLUTION – SCI SONDECK

En date du 19 mars 1970 un acte de vente a été signé entre la Commune de Geispolsheim et la SCI SONDECK relatif à la parcelle Section 24 n° 49 au lieudit « Sondseck » d'une contenance totale de 29,99 ares.

L'acte précité a prévu un droit à résolution qui a été inscrit au Livre Foncier. De ce fait, afin de permettre la revente de cette parcelle, il appartient à la Commune de renoncer à son droit à résolution.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'avis des Commissions Réunies en date du 20 janvier 2020,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de renoncer à l'exercice de son droit à résolution concernant la parcelle Section 24 n° 49 au lieudit « Sondseck » d'une contenance totale de 29,99 ares.

CHARGE Monsieur le Maire de faire valoir cette renonciation et lui donne tous les pouvoirs nécessaires à cet effet.

Adopté à l'unanimité

06/20

**PARTICIPATION FINANCIERE DE PRINCIPE DE LA COMMUNE A
HABITATION MODERNE EN VUE DE LA REALISATION D'UNE
OPERATION DE LOGEMENTS AIDES AU 34, ROUTE D'ENTZHEIM**

Depuis plusieurs années, la Commune de Geispolsheim soutient la construction de logements aidés sur son territoire de façon à répondre aux objectifs fixés par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000 et le 4^{ème} Plan Local de l'Habitat de l'Eurométropole approuvé le 27 novembre 2009.

HABITATION MODERNE a acquis un terrain situé au 34, route d'Entzheim par voie de préemption suite à une procédure diligentée par la Préfecture du Bas-Rhin.

Cette opération importante en terme financier permettant la réalisation de 16 logements aidés nécessite le versement par la Commune d'une subvention d'équilibre à HABITATION MODERNE. La Commune entend apporter son aide afin de concrétiser la réalisation de logements aidés sur son territoire.

Le versement de cette subvention d'équilibre permettra de défalquer la participation de la Commune des pénalités issues de la loi SRU à verser en N+2. Toutefois, et tant que le budget primitif de l'année 2020 n'est pas voté, la Commune ne peut que délibérer sur le principe et retenir cette opération comme étant susceptible de recevoir une aide maximale de la Commune de 150 000,- €. Une deuxième délibération postérieure au vote du budget et à la présentation de l'opération avec dépôt de Permis de Construire devra être confirmée par le Conseil Municipal pour l'attribution effective de la subvention sollicitée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2000-1208 Solidarité et Renouvellement Urbain en date du 13 décembre 2000 modifiée,

VU la saisine par HABITATION MODERNE en date du 30 décembre 2019 sollicitant une subvention de la Commune pour une opération située au 34, route d'Entzheim,

VU l'avis des Commissions Réunies en date du 20 janvier 2020,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE

de la demande présentée par HABITATION MODERNE consistant à solliciter une subvention d'équilibre pour la réalisation d'une opération de logements locatifs aidés au 34, route d'Entzheim.

PRECISE

qu'une deuxième délibération devra être prise par le Conseil Municipal après le vote du Budget Primitif de l'exercice 2020 en vue du versement effectif de la subvention demandée et dont le montant maximum ne saurait dépasser 150 000,- €.

Adopté à l'unanimité

07/20 **EDITION D'UN LIVRE HISTORIQUE SUR LE PATRIMOINE DE GEISPOLSCHEIM – FIXATION DES TARIFS POUR LA VENTE : MODIFICATION**

Par délibération n° 92 du 25 novembre 2019, la Commune a décidé la mise en vente d'un livre historique sur le patrimoine de Geispolsheim.

Un collectif d'historiens de la Commune travaille depuis plusieurs années pour rédiger un livre sur le patrimoine bâti historique de la Commune. La Commune s'est engagée à prendre en charge les frais d'édition de ce livre et d'assurer la vente avec création d'une régie.

Pour la réalisation de ce livre, la Commune entend préserver, conserver et entretenir la mémoire de son passé en permettant, à travers cet ouvrage, de retracer l'histoire de la Commune par le biais de récits et de documents collectés auprès de ses habitants et ainsi de faire connaître les faits qui ont émaillé l'histoire du village à travers le temps et notamment par le biais de son patrimoine bâti.

Pour l'impression, une mise en concurrence a été opérée auprès de trois imprimeurs et la Société la mieux disante est l'Entreprise Parmentier pour un montant de 8 027,- € HT pour 300 exemplaires.

Il appartient au Conseil Municipal de prendre un certain nombre de décisions en vue de la concrétisation de cette opération. D'une part, il revient au Conseil Municipal de fixer le prix de vente unitaire de l'ouvrage qui pourrait être arrêté de la manière suivante :

- 30,00 € l'unité

D'autre part, il y a lieu de fixer les frais d'expédition aux acheteurs selon les modalités suivantes :

- frais d'expédition en France : 6,00 € la 1ère unité
- frais d'expédition à l'étranger : 12,00 € la 1ère unité

Dans ce cadre, la Commune conservera à titre gratuit 50 exemplaires afin de les remettre en tant que cadeau de la Commune.

Vu le succès de la vente de cette édition, un total de 280 livres a été mis en vente et la Commune ne conservera que 20 livres.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'avis favorable de principe du receveur municipal en date du 13 novembre 2019 pour la vente d'un ouvrage historique,

VU l'avis des Commissions Réunies en date du 18 novembre 2019,

VU l'avis des Commissions Réunies en date du 20 janvier 2020,

Après en avoir délibéré,

INFIRME partiellement la délibération n° 92 du 25 novembre 2019.

PRECISE que suite au succès, le nombre d'exemplaires vendu sur les 300 est de 280 pièces et 20 conservés par la Commune.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

08/20 ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS : PRISE EN CHARGE PARTIELLE EXCEPTIONNELLE PAR LA COMMUNE DES FRAIS DE LOCATION DU GYMNASSE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE DE GEISPOLSCHEIM ET ENVIRONS

Suite aux travaux de réhabilitation et d'extension de la Salle ACL, la Commune de GEISPOLSCHEIM a dû relocaliser dans d'autres bâtiments publics des associations communales.

L'ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS de Geispolsheim a en conséquence été relogée dans les locaux du Syndicat Intercommunal du Collège de Geispolsheim et Environs dont les tarifs sont bien supérieurs à ceux qui sont appliqués par la Commune. Il appartient dès lors à la Commune de compenser ces écarts de tarifs pendant toute la durée du relogement.

Il est proposé de verser au club concerné le montant résultant de la différence entre le tarif que le club aurait payé à la Commune et le tarif payé au Syndicat Intercommunal sur la base des créneaux effectivement utilisés. Le montant versé au Syndicat Intercommunal du Collège de Geispolsheim et Environs par l'ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS de septembre 2018 à juin 2019 s'est élevé à 855,- €. Le montant de location annuelle de la salle ACL aurait été de 75,- €. Le montant de compensation à verser par la Commune à l'ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS s'élève donc à 780,- €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la demande effectuée par l'ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS de Geispolsheim en date du 27 novembre 2019,

CONSIDERANT la décision communale de relogement de cette association dans le gymnase du Syndicat Intercommunal du Collège de Geispolsheim et Environs pendant les travaux de la Salle ACL,

VU l'avis des Commissions Réunies en date du 20 janvier 2020,

Après en avoir délibéré,

DECIDE la prise en charge partielle par la Commune des dépenses résultant de la location par l'ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS de Geispolsheim du gymnase du Syndicat Intercommunal du Collège de Geispolsheim et Environs pendant toute la durée du relogement dans ces lieux résultant de la différence du tarif théorique de la Commune pour la mise à disposition annuelle de la Salle ACL et celui versé au Syndicat Intercommunal du Collège de Geispolsheim et Environs.

FIXE en conséquence le montant de la compensation versée à l'ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS de Geispolsheim à la somme de 780,- €.

PRECISE que ce versement sera effectué dès le vote du Budget Primitif de l'année 2020.

Adopté à l'unanimité

09/20 **FOOTBALL CLUB GEISPOLSHEIM 01 – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 7EME TOUR DE COUPE DE FRANCE**

Par courrier en date du 11 décembre 2019, le FOOTBALL CLUB GEISPOLSHEIM 01 a sollicité la Commune en vue de l'obtention d'une participation exceptionnelle pour les frais occasionnés lors du déplacement en bus de l'équipe dans le cadre de la 7^{ème} rencontre de Coupe de France FC Montceau Bourgogne/FC GEISPOLSHEIM 01 le 16 novembre 2019. Ces frais se sont élevés à 1 795,- € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la demande présentée par le FCG 01 en date du 11 décembre 2019,

VU l'avis des Commissions Réunies en date du 20 janvier 2020,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 897,50 € à l'Association « FOOTBALL CLUB GEISPOLSHEIM 01 » représentant 50 % des frais de déplacement occasionnés lors de la 7^{ème} rencontre de Coupe de France du 16 novembre 2019.

DIT que les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au Budget Primitif 2020.

Adopté à l'unanimité

10/20 **CERCLE D'ESCRIME DE GEISPOLSHEIM : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL D'INTERVENTIONS SCOLAIRES**

Par courrier en date du 20 décembre 2019, l'Association « CERCLE D'ESCRIME GEISPOLSHEIM » sollicite la Commune pour l'obtention d'une participation en vue de l'acquisition de matériel d'interventions dans les écoles pour un montant de 2 880,- €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la demande présentée par l'Association CERCLE D'ESCRIME de GEISPOLSHEIM » en date du 20 décembre 2019,

VU l'avis des Commissions Réunies en date du 20 janvier 2020,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de subventionner à hauteur de 30 % l'acquisition de matériel d'interventions scolaires, à savoir un montant de 864,- €

DIT que les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au Budget Primitif 2020.

Adopté à l'unanimité

La séance est levée à 20 heures 45.

Le secrétaire de séance : Mme Rosalia SCHWOOB

Vu en date du :

Observations :